



FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC

Circulaire d'Information n°297

ASSEMBLEE GENERALE 25 & 26 NOVEMBRE 2000 - ALBERTVILLE

Destinataires :
Membres du Comité Directeur,
Présidents de ligues,
Présidents de comités départementaux,
Responsables Arbitres de ligues,
Cadres Techniques régionaux et fédéraux,
Personnel FFTA, "Publication revue fédérale"

✉ Rapporteur : Didier AUBIN

📅 Date de remise le : 27 novembre 2000

📅 Date de diffusion le : 05 décembre 2000

• Samedi 25 Novembre

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE

Le Président François de MASSARY souhaite la bienvenue aux nombreux participants : 300 personnes sont en effet présentes. Cela constitue la plus importante Assemblée Générale depuis qu'il préside la F.F.T.A.

Une minute de silence est observée à la mémoire de nos proches disparus.

Il donne la parole à Madame Eliane GUILLON, Présidente de Ligue du Dauphiné Savoie, heureuse d'accueillir pour la première fois une Assemblée Générale dans sa ligue.

Le Président revient sur l'importance de cette Assemblée Générale qui doit changer les orientations et apporter un sang nouveau à la F.F.T.A.

De nouveaux présidents de ligues ont été élus dans leurs régions et le Président les félicite chaleureusement :

Alsace :	<i>Dominique OLHMANN succède à Roger PEREME</i>
Centre :	<i>Jean-Michel CLEROY succède à Jean JOSSIER</i>
Cote d'Azur :	<i>Elisabeth ALLEGRIINI succède à Michèle LESAGE</i>
Ile de France :	<i>Alain ROSSI succède à Jean-Pierre JOLY</i>
Languedoc Rous. :	<i>Olivier GRILLAT succède à Jean-Pierre PAOLI (Prt par intérim)</i>
Lorraine :	<i>Jean-Marc NOBIS PERRON succède à Nicole DAUPHIN</i>
Midi Pyrénées :	<i>Lydia RAT succède à Patrick LEROY</i>
Nouvelle Cal. :	<i>Jean-Pierre RIVIERE succède à Guy FENOT</i>
Poitou Charentes :	<i>Anne BERNARD succède à Nadine CANTIN</i>
Provence :	<i>Jean-Louis BASTIDE succède à Christian PONTICELLI</i>

Il se dit attentif au travail des ligues et des comités départementaux. Leur rôle est important et la Fédération se doit d'accentuer les relations avec eux et communiquer leur réalisation dans un but d'échange.

Il est heureux de compter cinq présidentes de ligues, et espère que de plus en plus de femmes s'intéressent à la vie de la Fédération.

Dans l'après-midi, le travail de l'Assemblée Générale est réparti en 8 ateliers :

- ↳ *Atelier des Comités Départementaux,*
- ↳ *Atelier Jeunes,*
- ↳ *Atelier Commission Sportive : Atelier « Cible » et Atelier « Parcours »,*
- ↳ *Atelier des Arbitres Régionaux,*
- ↳ *Atelier Formation,*
- ↳ *Atelier Développement,*
- ↳ *Atelier des Trésoriers.*

Les conclusions seront publiées ultérieurement.

2. RAPPORT FINANCIER

En préambule, le trésorier fait part à l'assemblée de la nouvelle situation fiscale de la Fédération au vue des instructions du Ministère des Finances reçues en juin 2000.

A la suite de cette notification, le Ministère des Finances abandonne le redressement fiscal dont la Fédération avait fait l'objet.

2.1. PRESENTATION DU RESULTAT 1999 PAR LE TRESORIER, MICHEL GAZAGNES :

« Mesdames, Messieurs,

L'exercice 1999 fait ressortir un solde créditeur de 340 648,89 Francs. Les principales causes de ce bon résultat se situent essentiellement au niveau des charges :

En effet, en 1999 la FFTA n'a pas produit d'images, puisque celles des Championnats du Monde ont été prises en charge par la FITA, ce qui représente une économie de 150 000 Francs. Une économie importante (120 000 Francs) a été réalisée sur la confection de la Revue fédérale. La surveillance des dépenses courantes a permis de se maintenir dans les prévisions initiales.

Bien que non assujetti à l'impôt sur les sociétés, et que nous conservions ces immobilisations plus de 3 ans, nous avons modifié le taux d'amortissement des logiciels et du matériel informatique en le passant de 20% à 33,1/3% ce qui a eu pour effet d'accroître la dotation aux amortissements de 27 721,68 Francs.

Cet exercice comptable supporte les honoraires relatifs aux exercices 1998 et 1999 des missions du commissaire aux comptes ce qui a pour conséquence d'augmenter la ligne honoraires de 29 976,19 Francs.

Les produits sont globalement conformes aux prévisions. Il convient de noter que l'opération « Licences à validité prolongée » a permis un accroissement du nombre des licenciés ; Le produit de cette opération a été imputé pour moitié sur l'exercice 1999 et pour moitié sur l'exercice 2000. En revanche, il faut constater un léger fléchissement au niveau des abonnements. Avant de répondre à vos questions, je tiens à remercier une nouvelle fois Philippe CABAREZ pour sa disponibilité et sa collaboration ».

2.2. PRESENTATION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES, Mr Patrick NIZERY :

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Président, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1999 sur:

- ✓ *Le contrôle des comptes annuels de la **FEDERATION FRANÇAISE DE TIR A L'ARC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;*
- ✓ *Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés le 18 février 2000 par le Trésorier.

Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I.- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Comme cela est indiqué dans l'annexe des comptes annuels, votre Fédération a fait l'objet de notifications de redressement fiscal au titre des exercices 1988 à 1991. Le montant total des redressements notifiés par l'Administration est de 681 mille francs, hors intérêts de retard et honoraires d'avocat.

Ces redressements donnent lieu à un recours devant le Tribunal Administratif qui n'a pas statué à ce jour.

Au 31 décembre 1999, les comptes de votre Fédération ne comportent pas de provision pour faire face au risque de voir la position du fisc confirmée par le Tribunal.

A mon avis, une provision au moins égale au montant minimum que votre Fédération devra en définitive acquitter aurait dû être dotée depuis 1997. Cette dotation aurait diminué de 144 mille francs le résultat de l'exercice au cours duquel elle aurait été constatée.

Sous cette réserve, je certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fédération à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur deux notes portées respectivement dans l'annexe des comptes annuels et dans le rapport de votre Trésorier, à savoir :

- *Dans l'annexe, la première note concerne les dépenses engagées en 1999 dans le cadre de la « Préparation Olympique » pour un montant total de 256 mille francs. Il est précisé que l'ensemble de ces dépenses sera supporté par l'exercice 2000. Cette présentation est identique à la présentation retenue pour les comptes des années précédentes.*
- *Dans son rapport, votre Trésorier décrit la répartition des recettes liées aux « licences à validité prolongée » émises en 1999. A mon avis, l'allongement de la durée de validité de la licence 1999-2000 peut faire l'objet de deux analyses juridiques concurrentes, à savoir :*
 - *Votre Fédération considère que la réduction de prix implicite est applicable à l'ensemble de la période de validité de la licence. La moitié des recettes concernées est ainsi imputée sur l'année 1999 ;*
 - *Cette réduction aurait aussi pu être considérée comme la « gratuité » d'une période (le 3^{ème} trimestre 1999, par exemple). Dans ce cas, seul le tiers des recettes concernées aurait été rattaché à l'année 1999. L'excédent de 1999 aurait alors été réduit de 88 mille francs et le résultat de l'année 2000 aurait été augmenté du même montant.*

Enfin, je précise que mon audit n'a pas porté sur la comptabilité analytique de la Fédération. Mon opinion ne porte donc pas sur le compte de résultat analytique qui est habituellement reproduit dans la revue « Le TIR à L'ARC ».

II.- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité Directeur et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels ».

Le commissaire aux comptes conclu en précisant que son rapport a été rédigé le 04/04/2000, et qu'il ne tient pas compte des informations qui viennent d'être communiquées par le Trésorier concernant l'abandon de la notification de redressement fiscal.

2.3. QUITUS :

Le quitus est demandé à l'Assemblée Générale :

Quitus au Trésorier :

Oui : 3 929

Non votants : 5

Non : 0

Abstention : 11

2.4. LICENCE 2002 :

Le trésorier propose à l'Assemblée Générale de ne pas augmenter la licence en 2002, ce qui est unanimement approuvé.

<i>Type licence</i>	<i>Prix en Francs</i>	<i>Prix en Euros</i>
Licence Adultes	220	33,54
Licence Jeunes	110	16,77
Licence Militaire	110	16,77
Licence Handisport	110	16,77
Licence Poussins	55	8,38

Il précise que la Fédération passera définitivement à l'Euro le 1^{er} Janvier 2002. Durant la période du 1^{er} septembre au 31 décembre, les paiements en Euro ou en Francs seront acceptés par la F.F.T.A.

Il recommande aux ligues de prendre leurs dispositions pour s'assurer du passage à l'Euro dans de bonnes conditions.

3. LES VOTES

Alain DUFOUR prend la parole pour expliquer les opérations de vote : le système fédéral de vote est informatisé et totalement confidentiel. Chaque délégué a reçu une notice explicative.

Elections au Comité Directeur de la F.F.T.A : une présentation des candidats est effectuée avant l'ouverture des bureaux de vote. Les candidats sont au nombre de 58 pour 32 postes à pourvoir. Le nombre de suffrages disponibles est de 3945. Le quitus est atteint et l'assemblée peut délibérer.

Sont élus :

<i>NOM</i>	<i>PRÉNOM</i>	<i>LIGUE</i>	<i>NBRE DE VOIX OBTENUES</i>
ADNET	Michel	CHAMPAGNE	3456
ALLEGRIINI	Elisabeth	COTE D'AZUR	1996
BIRRE	Eric	CENTRE	1675
BONNIN GUERIN	Marcelle	PAYS DE LA LOIRE	1389
BOUCLET	Philippe	PICARDIE	3621
BRULFERT	Guillaume	PICARDIE	1791
CLEROY	Jean-Michel	CENTRE	2670
DAIZE	Nicole	ILE DE FRANCE	1173
DAUNAN	Jacques	PICARDIE	2035
DAUPHIN	Nicole	LORRAINE	2317
DEFOOR	Marc	ILE DE FRANCE	2640
DUPORT	Geneviève	AUVERGNE	1890
FAGART	Régis	PICARDIE	1979
FLUTE	Sébastien	AUVERGNE	1880
GABARRET	Jean-Pierre	POITOU-CHARENTES	1998
GALEYRAND	Jean-Pierre	AUVERGNE	1903
GAZAGNES	Michel	AUVERGNE	1638

GOUAIS	Gilles	ILE DE FRANCE	1151
GRILLAT	Olivier	LANGUEDOC ROUSSILLON	1228
HEZELY	Christian	ILE DE FRANCE	1738
LAFORST	Christian	BOURGOGNE	1912
LAPOSTOLLE	Jean-Claude	DAUPHINE SAVOIE	1478
LE TYRANT	Albert	BRETAGNE	1645
LETULLE	Damien	NORMANDIE	1366
OHLMANN	Dominique	ALSACE	1701
POLETTI	Yves	ILE DE FRANCE	1111
POULAIN	Michel	PICARDIE	1653
POULAIN	Raymond	LYONNAIS	1310
REBEYROTTE	Gérard	PICARDIE	1473
ROSSI	Alain	ILE DE FRANCE	1569
ROURE	Bernadette	LYONNAIS	1191
VENANT	Thierry	FRANCHE COMTE	1680

Ne sont pas élus :

NOM	PRÉNOM	LIGUE
ATTUYT	Jean	PROVENCE
BLANCHE	Sylvestre	LORRAINE
DEMANGE	Alain	AQUITAINE
DOUAT	Daniel	DAUPHINE SAVOIE
FREISSEIX	Bernard	LIMOUSIN
FRENOY	Michel	PICARDIE
GILBERT	Jean-Michel	COTE D'AZUR
GUILLON	Eliane	DAUPHINE SAVOIE
JOLY	Jean-Pierre	ILE DE FRANCE
LAFFARGUE	Paul	COTE D'AZUR
LECEA	Jean-Pierre	AQUITAINE
LECLERC	Claude	CORSE
LEROY	Patrick	MIDI PYRENEES
MANCANET	Bernard	FRANCHE COMTE
MINICI	Faustino	LANGUEDOC ROUSSILLON
NAXARA	David	AQUITAINE
NERON	Gilles	AUVERGNE
NOËL	André	NORMANDIE
OLSEN	Claude	BOURGOGNE
PELLEQUER	Maurice	ILE DE FRANCE
PLOMION	Nathalie	PICARDIE
PONTICELLI	Christian	PROVENCE
SCHNEIDER	Daniel	AQUITAINE
TORRES	Gérard	LANGUEDOC ROUSSILLON
VERAY	Jean-Pierre	BOURGOGNE
VILLETTE	Odile	ILE DE FRANCE

Le nouveau Comité Directeur se réunit pour soumettre un Président à l'approbation de l'Assemblée Générale. Deux candidats se sont proposés à la Présidence. A l'issue d'un vote par 26 voix contre 6, Philippe BOUCLET est proposé.

Vote d'approbation par l'Assemblée Générale :

Oui : 3 429	Non votants : 90
Non : 345	Blancs : 81

Les votes se sont déroulés sous la présidence de Jacques BACLE . L'organisation technique a été assurée par Messieurs Alain DUFOUR et Didier AUBIN.

L'ensemble des opérations informatiques a été vérifié par Catherine PELLEN et Jean-Pierre GRECIET pour garantir une confidentialité totale des opérations.

Les scrutateurs suivants ont apporté leur contribution pour les pointages et les contrôles :

Christian BACOT, Claude BARRIERE, Pierre CHOCHF, Roseline FRESNOY, Brigitte GALLET, Dolorès HIERRO, Carmen LAFFARGUE, Bernard LOUIS, Monique LOUIS, Roland MERMOZ, Christophe PEZET, Bernard PLANCHE, Laurent PLOMION, Arlette ROUTIN, Murielle TERRAND, Assistés des appariteurs et des assistants suivants :

Anne Lise CAUCHY, Bernardette GATEAU, Odile PETITBLANC, Myriam TROUILHET.

Muriel BARONI, Philippe CABAREZ.

4. PROPOSITION A L'ASSEMBLEE GENERALE DE NOUVELLES LICENCES :

Le Comité Directeur a présenté, par l'intermédiaire de Christian LAFOREST Président de la Commission de Développement, deux nouvelles licences :

➤ L'une est une licence « Découverte »

Elle pourra être délivrée annuellement d'avril à septembre à un prix identique sur tout le territoire.

L'Assemblée a discuté autour de la répartition des cotisations entre la Fédération, les ligues et les comités départementaux.

En dehors de ce point de discussion, il se dégage un avis favorable pour la mise en place de cette licence qui répond à un besoin.

Le Président propose à l'Assemblée de l'adopter avec les répartitions suivantes : **90 Francs dont,**

- ✓ **65 Francs pour la Fédération,**
- ✓ **15 Francs pour la ligue,**
- ✓ **10 Francs pour le comité départemental.**

Vote pour la licence « Découverte » :

Oui : 3 492

Non votants : 50

Non : 342

Abstention : 61

➤ L'autre, une licence « Dirigeants »

La présentation qui a été faite avait pour but de donner à la Fédération les dispositions statutaires pour mettre en place une licence qui ouvrirait droit à des services spécifiques pour le dirigeant *en matière d'information sur les assurances, sur la fiscalité, dans le domaine juridique*

et qui ne soit pas uniquement une licence ouvrant droit à la pratique et à la couverture assurance habituelle en terme de responsabilité civile individuelle accident.

L'assemblée se montre intéressée par le projet, mais suite aux interventions de l'Assemblée Générale, il convient d'étudier davantage le contenu des services liés au statut du dirigeant.

Dimanche 26 Novembre

En préambule de cette matinée, les organisateurs de grandes manifestations ont été appelés à la tribune et félicités. Ce sont ensuite les athlètes ayant obtenu des médailles dans le courant de l'année qui ont été honorés.

Le reste de la matinée a consisté en une présentation par Laurence FRERE :

- ✓ *d' une rétrospective du palmarès de Sébastien FLUTE qui a annoncé la fin de sa carrière d'athlète de haut niveau,*
- ✓ *d'autre part, d' une rétrospective de l'action du Président François de MASSARY pendant ses 28 années de présidence.*

A l'issue de cette présentation, Claude OLSEN rend hommage à l'action du Président François de MASSARY puis il propose à l'Assemblée Générale de le désigner Président d'Honneur de la F.F.T.A. ce qui est adopté par acclamation de l'Assemblée Générale.

Lecture de l'hommage au Président par Claude OLSEN

François,

C'est pour moi un grand plaisir, mais c'est aussi une lourde tâche que de faire ton éloge, toi qui fus pour tous un exemple et pour moi un ami .

Novateur en ton temps, tu es à l'origine de la création des ligues et de la reconnaissance des comités départementaux . Tu fus le président fondateur de l'Union Européenne, obligeant la FFTA à prendre en considération les unions continentales. Ta volonté de développer notre fédération fit que 5000 en 72, nous sommes maintenant plus de 52000, ce qui fait de la France la première fédération nationale du monde .

A l'écoute des jeunes, tu multiplias les actions en leur faveur : flèches de l'avenir, cible d'or etc. Tenant toujours compte de leur avis tu fis, bien avant les obligations statutaires, entrer des représentants jeunes au Comité Directeur.

Proche des préoccupations de chacun quelque soit son statut au sein de la FFTA tu pris toujours soin de suivre et si cela était justifié, de donner satisfaction à leur requête .

Initiateur de grands événements : le Tournoi des Maîtres fit l'admiration du monde entier. Le public français, toujours présent, laissa pantois le Président EASTON en l'emmenant dans une folle hola.

Organisateur né, tu commenças ta présidence par un Championnat du Monde distances olympiques à Grenoble et tu la conclus par un autre à Riom - je me permettrai un jeu de mots (en accord avec l'intéressé) : ainsi la boucle est bouclée !

Mais la consécration, l'aboutissement et la juste récompense de tout ce travail tu l'obtins quand Sébastien devint notre champion olympique .

J'en ai sûrement oublié beaucoup, mais le temps nous est compté et c'est le moment pour moi qui fus de la première équipe (suivi de Michèle, Alain et Gérard) de te demander au nom de la fédération d'accepter la présidence d'honneur ainsi que ce modeste présent.

François de MASSARY remercie l'assemblée et renouvelle ses félicitations au nouveau Président Philippe BOUCLET en lui souhaitant ses plus vifs encouragements.

« Je n'ai jamais été un Président de longs discours. J'ai toujours fait la guerre aux personnes qui disent en de nombreuses pages ce qui peut être dit en un seul paragraphe.

Il ne me revient pas de faire le bilan de 28 années de Présidence. Je pensais le faire avec quelques chiffres éloquentes. C'est inutile, la rétrospective qui vient de vous être projetée l'a parfaitement résumé.

Mes propos se situeront dans deux axes :

- **des remerciements,**
- **des recommandations.**

• **Des remerciements** à toutes celles et ceux (à tous les niveaux) qui m'ont apporté leur collaboration :

- Les élus des Ligues et des Comités Directeurs et organisateurs de compétitions,
- Les Cadres Techniques,
- Les collaborateurs du siège,
- Les Arbitres (dois-je oser rappeler que j'ai trop souvent méconnu leurs responsabilités ?),
- Le Haut Niveau,
- Les Jeunes (ils ont souvent fait mon plaisir).

Je ne pense pas avoir été un Président difficile à supporter – Décisions un peu rapides et personnelles mais auxquelles chacun était habitué et permettaient d'avancer.

En ce qui me concerne, l'ambiance dans laquelle j'ai travaillé a contribué à ce que je me maintienne pendant 28 années.

● **Des recommandations :**

- A toi Philippe,
- Aux nouveaux élus.

Vous devez avoir des points forts vous permettant de définir une politique directrice qui ne néglige personne.

Nous n'avons jamais connu de situations conflictuelles, seules quelques discussions un peu fortes. Sachez garder ce climat.

Je pense y avoir été aidé par mes nombreuses rencontres, mes visites dans les Ligues, ma présence à tous les Championnats de France. Savoir dialoguer, écouter même si la décision finalement prise n'en tenait pas toujours compte.

Réponse à tout courrier, et principalement à ceux qui expriment des critiques.

Ma politique a toujours été conduite par le soutien aux ligues, l'organisation de grandes manifestations, la priorité aux jeunes et au Haut Niveau dans toutes les disciplines.

Je te remets, mon cher Philippe, une Fédération en pleine expansion et en pleine santé.

Nous travaillons ensemble depuis 20 ans.

Je suis certain d'avoir fait le bon choix.

Philippe BOUCLET clôt l'Assemblée en traçant les grandes lignes de l'action qu'il souhaite mener :

« Je me dois de clore cette assemblée qui marque la fin d'une époque et le début d'une autre. Devant la feuille blanche je pensais que ce discours était un peu décalé et qu'il aurait dû plus en être un sujet de discussion que d'en être la conclusion. Je me demandais par où commencer ; peu à peu en réfléchissant sur chaque secteur, deux notions fortes se sont dégagées qui seront essentielles dans tout ce que nous entreprendrons :

*Attachons-nous à bien faire ce que nous savons faire
Travaillons ensemble*

Ceci peut paraître basique, mais c'est que tout d'abord, avant de partir pour de nouveaux défis, il nous faut renforcer nos structures et réapprendre à utiliser les compétences de chacun sans se demander qui dirige qui.

Dans le domaine de la communication interne, il faut optimiser nos réseaux de transmission des informations en développant en particulier les technologies nouvelles afin de faciliter les échanges d'idées et de mieux faire circuler les décisions officielles. Pour la communication externe, il est impératif de mieux pénétrer le monde économique afin de pouvoir nouer des partenariats.

Pour que notre développement soit plus harmonieux, il devra être réfléchi autour de nos structures existantes en leur permettant de se renforcer à travers des projets sportifs ou d'accueil.

Il faut pour cela que la fédération puisse apporter une écoute privilégiée aux structures porteuses d'idées qui s'inscrivent dans la ligne directrice inspirée par la fédération. En amont, il apparaît tout d'abord nécessaire de bien identifier les missions de chaque entité en redéfinissant son champ d'action.

Pour bien réussir cela, la formation des cadres bénévoles ou appointés doit plus coller à la réalité du terrain et se mettre à la portée du plus grand nombre tout en relançant des formations de base et en facilitant l'accès aux différents diplômes d'Etat.

Nous sommes en déficit de cadres d'Etat. Pour pouvoir faire face à la possible création de nouveaux postes, il est impératif de susciter des vocations et dans le cadre de la formation continue nous devons être capables de proposer des séminaires de préparation au professorat de sport. Les dirigeants ne doivent pas être les oubliés de ce challenge. Pour eux, nous devons instaurer des stages qui permettront de mieux appréhender leurs nouvelles fonctions face aux exigences de plus en plus grandes de chaque interlocuteur institutionnel.

La raison de vivre de notre fédération est la pratique de notre sport. Quelque soit le niveau et le lieu, l'archer, qu'il soit adulte ou jeune, doit pouvoir s'épanouir dans sa pratique, lui donnant ainsi l'envie de devenir acteur de la vie fédérale. Pour cela il faut que nous soyons capables de proposer à chacun une compétition - officielle ou non - qui réponde à ses attentes, compétition qui se doit de proposer un service " zéro défaut ". Un meilleur cheminement des règlements, l'informatisation des résultats participeront à cette démarche. La réussite de cet objectif sera finalisée si nous sommes capables de proposer aux organisateurs de championnats un appui technique, logistique et financier. De cette base de compétiteurs qui ira en s'accroissant naîtront de nouveaux espoirs internationaux qu'il nous faudra suivre sportivement, socialement et aussi psychologiquement.

Néanmoins notre première tâche sera de résorber le déficit. Des dispositions ont déjà été prises. Elles seront accompagnées de mesures d'économie et d'une recherche de recettes nouvelles dans le cadre du sponsoring. Nous devrions ainsi retrouver un équilibre financier dans les trois années à venir.

Si tous ces éléments participent à la vie de notre fédération, l'essence même de celle-ci est la mise en commun de nos forces, de nos expériences, de nos différences afin d'en faire bénéficier l'autre. Travaillons - élus - cadres - licenciés - dans cet esprit afin de permettre à chacun de pratiquer sa passion, notre passion. Pour terminer, je me permettrai de plagier un grand homme et de dire en substance - Ne cherchons pas à savoir ce que la fédération peut faire pour nous mais demandons-nous ce que nous pouvons envisager de mettre en place pour participer à son développement. C'est dans cet esprit que j'ai toujours travaillé et c'est dans cet esprit que je continuerai à le faire.

Je ne suis pas un politique mais un homme de terrain, d'action et de conviction. et, en cet instant, je le regrette pour tous les amis qui me faisaient confiance ...

Merci »

L'Assemblée, par ses applaudissements, approuve les intentions du nouveau Président.

L'Assemblée Générale est clôturée à 12h30.